

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : AW Abdoulaye

Signature : *AW Abdoulaye*

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : BAZZA Mohamed

Signature : BAZZA Mohamed

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : BLANCHET Gilles

Signature : BLANCHET Gilles

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : DUNON Olivier

Signature : *DUNON Olivier*

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : GANESH Ganesh

Signature : GANESH Ganesh

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : LEGUEVEL Olivier

Signature : *LEGUEVEL Olivier*

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : MANANAMPY Antoníela

Signature : MANANAMPY Antoníela

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : HADDAD Dove

Signature : HADDAD Dove

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : YOUSSEF Mustapha

Signature : YOUSSEF Mustapha

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : MENAGE France Lise

Signature : *MENAGE France Lise*

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : BAZOO Yasmine

Signature : BAZOO Yasmine

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : BASSANINI Claudia

Signature : *BASSANINI Claudia*

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : DUPEYROUX Karine

Signature : DUPEYROUX Karine

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : HIKARINOKO Pascal

Signature : HIKARINOKO Pascal

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : ASSARAF Ilan

Signature : ASSARAF Ilan

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : BENHAMOUDA Manel

Signature : BENHAMOUDA Manel

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : BUI Frederic

Signature : BUI Frederic

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : SIDIBE Mamoutou

Signature : *SIDIBE Mamoutou*

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : JUVENTIN Jordan

Signature : *JUVENTIN Jordan*

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : GABBAY Raphael

Signature : GABBAY Raphael

Date : 2 janvier 2024

Charte Éthique et Déontologique du Formateur 2024

Conformément aux exigences de la certification Qualiopi, cette charte vise à établir les principes éthiques et déontologiques que chaque formateur s'engage à respecter. Elle doit être signée par tous les formateurs pour garantir la qualité, l'intégrité, et la transparence des actions de formation.

1. Respect des Personnes

- **Égalité et Non-Discrimination** : Le formateur s'engage à traiter tous les apprenants avec équité, sans aucune forme de discrimination basée sur l'origine, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, ou toute autre caractéristique personnelle.
- **Confidentialité** : Le formateur respecte la confidentialité des informations personnelles et professionnelles des apprenants et des parties prenantes.

2. Intégrité Professionnelle

- **Honnêteté** : Le formateur s'engage à fournir des informations vraies et complètes concernant ses compétences, expériences et qualifications.
- **Transparence** : Le formateur s'engage à être transparent sur les objectifs, contenus, méthodes et modalités d'évaluation des formations.

3. Qualité de la Formation

- **Actualisation des Compétences** : Le formateur s'engage à maintenir et développer ses compétences par la formation continue et la veille pédagogique.
- **Pédagogie Adaptée** : Le formateur adapte ses méthodes pédagogiques aux besoins et aux niveaux des apprenants pour favoriser un apprentissage efficace.
- **Évaluation et Suivi** : Le formateur met en place des dispositifs d'évaluation des compétences et assure un suivi personnalisé des apprenants.

4. Responsabilité et Engagement

- **Responsabilité** : Le formateur est responsable de la qualité et de la pertinence des contenus délivrés. Il veille à ce que ses pratiques soient conformes aux exigences légales et réglementaires.
- **Engagement** : Le formateur s'engage à participer activement à l'amélioration continue des dispositifs de formation.

5. Respect des Cadres et Dispositifs

- **Cadre Légal et Réglementaire** : Le formateur respecte les lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle.
- **Référentiel Qualiopi** : Le formateur s'assure que ses actions sont en conformité avec les exigences du référentiel Qualiopi.

6. Éthique Professionnelle

- **Indépendance et Objectivité** : Le formateur s'engage à fournir des conseils et des formations basés sur des faits objectifs et à éviter toute forme de conflit d'intérêt.
- **Respect des Engagements** : Le formateur honore les engagements pris envers les apprenants et les parties prenantes.

7. Bien-être des Apprenants

- **Environnement Sain et Sécurisé** : Le formateur veille à offrir un environnement d'apprentissage sécurisé et propice au bien-être des apprenants.
- **Écoute et Bienveillance** : Le formateur favorise une écoute active et bienveillante des besoins et attentes des apprenants.

Signature et Engagement

En signant cette charte, je m'engage à respecter et à promouvoir ces principes éthiques et déontologiques dans l'exercice de mes fonctions de formateur.

Nom du Formateur : JOULIN Gildas

Signature : *JOULIN Gildas*

Date : 2 janvier 2024